AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1566
FR0010908533-FS0512

18 mai 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EDENRED

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 mai 2020, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 14 mai 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EDENRED et détenir indirectement, par l'intermédiaire de la société JP Morgan Securities LLC qu'elle contrôle, 146 actions EDENRED représentant autant de droits de vote, soit 0,0001% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EDENRED hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 146 actions EDENRED (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.

[1] Sur la base d'un capital composé de 243 204 857 actions représentant 248 606 442 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.